



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2018

L'an 2018, le 20 décembre à 19 heures, le Conseil de la communauté s'est réuni à la salle des fêtes de La Nouaille, sous la présidence de M. Jean-Luc LEGER, président.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Michel DIAS ; Brigitte LEROUX ; Gilles PALLIER; Isabelle PISANI; Jean-Claude VACHON ; Dominique LABOURIER ; Serge DURAND ; Didier TERNAT ; ; Jeanine PERRUCHET ; Philippe COLLIN ; Corinne TERRADE ; Dominique SIMONEAU ; Jean-Marie CAUNET ; Jean-François RUINAUD ; Pierrette LEGROS ; Claude BIALOUX ; Christian ARNAUD ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMENIER ; Denis PRIOURET ; Maurice MAGOUTIER ; Valérie BERTIN; Thierry LETELLIER ; Jacky BOEUF.

ETAIENT EXCUSES : Guy BRUNET ; Renée NICOUX ; Bernard PRADELLE ; Alex SAINTRAPT.

Ayant donné procuration : Mathieu CHARVILLAT à Valérie BERTIN ; Marie-Antoinette BORDERIE à Gilles PALLIER ; Nicole DECHEZLEPRETRE à Isabelle PISANI ; Jean-Louis DELARBRE à Brigitte LEROUX ; Stéphane DUCOURTIOUX à Philippe COLLIN ; Mireille LEJUS à Jean-Claude VACHON ; André RENAUX à Michel DIAS ; Catherine MOULIN à Thierry LETELLIER ; Martine PAUFIQUE-DUBOURG à Jeanine PERRUCHET ; Jean-Paul BURJADE à Pierrette LEGROS ; Isabelle GRAND à Didier TERNAT ; Marie-Françoise VERNA à Jean-Luc LEGER ; Jacques TOURNIER à Claude BIALOUX ; Annie WOILLEZ à Dominique SIMONNEAU.

Absents : Philippe GILLIER, Jean-Marie LEGUIADER. Martine SEBENNE ; Jean-Luc VERONNET; Gérard CHABERT ; Georges LECOURT.

Introduction de **M. Jean-Luc LEGER :**

La séance d'aujourd'hui a lieu symboliquement le jour où aurait dû se tenir le procès pour faux et usage de faux. Plus de 2 ans après notre dépôt de plainte, le doute s'installe sur le déroulement un jour de ce procès, lequel pourtant doit permettre de faire toute la lumière sur cette affaire. Aujourd'hui nous sommes, nous les élus, comme les habitants, partagés entre indignation et désillusion. Et le procès est une nouvelle fois reporté, au 4 avril précisément.

Ce conseil communautaire a lieu, par ailleurs, alors que la CLECT n'a pas pu encore travailler valablement en raison de la désertion du cabinet de consultant chargé de l'évaluation des charges transférées. Toutefois, puisque nous sommes, nous tous élus, favorables à une issue positive, à savoir, la juste évalua-

tion de ces charges et leur traduction indiscutable sur le montant des attributions de compensation, alors, je ne doute pas qu'en 2019 nous puissions prendre une Décision Modificative du budget 2018 afin de sanctuariser la solidarité financière entre nos communes et la Communauté de communes conformément aux préconisations de la CRC qu'il convient de ne jamais oublier.

Mais, même si nous devons faire face à ces difficultés qui ne sont pas à négliger, peut-être pourrions-nous faire l'effort de ne pas confondre le clapotis des vagues et le mouvement de fond. Ce n'est pas parce que certains éléments ne sont pas médiatisés qu'ils n'existent pas. Tout d'abord les services de la communauté de communes fonctionnent. Les crèches et les centres de loisirs affichent complet. Les lots de la Zone d'Activités du Mont se vendent. Les Ordures Ménagères sont collectées, nos médiathèques et la piscine sont très fréquentées. Le déficit a été ramené de 4 à 1.8 millions d'€ en 2 ans, $\frac{3}{4}$ des impayés réglés, les travaux du déploiement du haut-débit ont repris, le CHSCT mis en place, les contrats de rivières poursuivis. Le seul programme Creuse Amont représente 3.5 millions d'€ de retombées économiques sur le territoire sur 4 ans. Nos agents travaillent et les vice-présidents prennent toute leur part dans ces efforts au quotidien et j'aurais pu évoquer bien d'autres domaines tels que le SPANC ou l'urbanisme.

Rappeler tout cela n'est pas verser dans l'auto-satisfaction, tant de chantiers restent en effet à mener. Parmi ces chantiers, celui du projet de territoire a commencé en lien avec le CODEV dont la mise en place traduit notre volonté de respecter la démocratie participative – notion revendiquée d'ailleurs par le mouvement des Gilets Jaunes en plus de la lutte pour le pouvoir d'achat. Ce projet de Territoire pourrait se co-construire autour de thématiques fortes comme la valorisation de nos produits, l'accueil de populations et d'activités économiques, le développement durable avec l'eau comme fil directeur sans oublier la vie culturelle et associative. Un PLUi et un SCOT doivent devenir des outils d'orientation pour accompagner ce travail de prospective.

En outre, des partenariats sont conclus avec le Pays Sud Creusois, le PNR, l'OT intercommunal désormais sous statut associatif, la Cité de la Tapisserie, la Pépinière 2 Cube... l'ATESAT intercommunal donne toute satisfaction au Lac de Vassivière. Un contrat de ruralité a été signé avec l'Etat et nous prenons toute notre part dans le Plan particulier pour la Creuse, le LMB, l'Hôtel d'entreprises porté par la CCI... En accord avec le Club des Entrepreneurs, nous voudrions que le volet routier du Plan Particulier soit plus « musclé » et mettre l'accent sur la RD 991.

Mes chers collègues, les polémiques qui servent d'écrans de fumée sont trop souvent l'arbre qui cache notre forêt c'est-à-dire le travail de fond qui est effectué. Aujourd'hui est un très mauvais jour pour notre communauté de communes au plan judiciaire mais nous n'avons pas le droit d'abandonner au milieu du gué. Du travail nous attend et je vous invite à examiner les rapports qui marquent la poursuite de ce travail. Nous ne sommes pas kantiens mais existentialistes, nous existons par notre action !

M. Thierry LETELLIER souhaite revenir sur l'échange qui a eu lieu à l'avant-dernier Conseil sur l'endettement des 2 anciennes comcom. Il distribue un tableau, issu des chiffres des Comptes Administratifs passés, sur l'endettement et l'actif par habitant des 2 anciennes communautés de communes, pour relativiser l'endettement de la CCPG. Il explique que le choix était alors de ne pas prélever d'impôts sur les ménages, ce qui était possible grâce à des actifs générateurs de recettes propres.

M. Jean-Claude VACHON estime qu'on a aussi trop accusé l'ex-CC d'Aubusson – Felletin d'être responsable de la situation. Il répond que l'endettement par habitant est le principal ratio qui est observé par la Préfecture.

M. **LEGER** apprécie d'avoir des chiffres sur lesquels on s'entend. Le cadre général actuel est défavorable aux comcom rurales, qui toutes ont dû augmenter fortement leur fiscalité. L'Etat se défait sur les impôts locaux.

MI.

Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **Mme Corinne TERRADE**. Désignée à l'unanimité.

Compte-rendu du conseil 14/11/2018 : adopté à l'unanimité

Information : les décisions du Bureau

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Ainsi, depuis le 14 novembre 2018, les décisions suivantes ont été prises :

- **Décision du Président n°2018- 001 le 15 novembre 2018 : ester en justice en défense devant le tribunal administratif de Limoges** (vu la requête introductive d'instance n°180087 de Mme Legros et M. Chabert).

- **Décision du Président n°2018- 002 le 15 novembre 2018 : ester en justice en défense devant le tribunal administratif de Limoges** (vu la requête introductive d'instance n°1801616 de Mme Legros et M. Chabert).

- **Décision du Président n°2018- 003 le 15 novembre 2018 : ester en justice en défense devant le tribunal administratif de Limoges** (vu les demandes n°1801614-2 et 1801615-2 de Mme Legros et M. Chabert d'exercer une action au nom de la communauté de communes).

M. LEGER informe le conseil que le tribunal administratif a débouté Mme Legros et M. Chabert de leurs requêtes.

Mme Pierrette LEGROS demande à M. LEGER quelle délibération lui permet d'ester en justice.

M. LEGER répond qu'il s'agit de la délibération du 30 novembre 2016.

Mme LEGROS estime que M. VACHON n'aurait pas dû participer au vote lors de la délibération concernant la Caisse d'Épargne, car il en serait administrateur.

M. VACHON répond qu'il n'y a aucun problème puisqu'il est administrateur de la Société Locale d'Épargne, qui n'a absolument rien à voir avec la Caisse d'Épargne (CEPAL).

Ordre du jour

1. **Marché de service déchets (collecte, transport, traitement) : signature des marchés**
2. **Décision Modificative Budget Principal**

3. **Décision Modificative Budget SPANC**
4. **Réseau Fibre travaux Jalon 1 du SDAN et recours avance remboursable du CD23**
5. **Autorisation de crédits anticipée**
6. **Contrat de cohésion et de dynamisation : financement d'un poste de chef de projet**
7. **Versement d'une avance à l' association Clé de Contacts**
8. **Subventions aux associations (sport, social)**
9. **Tarifs ALSH : séjours Hiver et stages**
10. **Information sur le SPANC**
11. **Déchets : évolutions réglementaires en matière de tri : projet d'entente entre collectivités**
12. **Médiathèque : gratuité de l'Internet, tarif photocopies**
13. **Convention-cadre de prestation de services avec le syndicat mixte du Lac de Vassivière**
14. **Arrêt du service commun ADS et adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie de la Creuse**
15. **Ouverture des commerces à Aubusson le dimanche**
16. **Office de Tourisme intercommunal : approbation et signature de la convention fixant le transfert de l'activité, approbation des statuts de l'association office de tourisme**
17. **Office de tourisme intercommunal : approbation et signature de la convention d'objectifs et de moyens**
18. **Office de tourisme intercommunal : approbation et signature de la convention de mise a disposition des locaux**
19. **Versement d'une avance de subvention à l'office de tourisme intercommunal**
20. **Reversement de la taxe de séjour a l'office de tourisme intercommunal**
21. **Désignation d'un membre du collège des élus à l'Office de Tourisme**

Questions diverses

1- Marché de services déchets

M. Philippe COLLIN explique que ce marché d'un an est renouvelable 3 fois, si toutefois la comcom le souhaite. La concurrence a joué : sur le lot n°6, il y avait 13% de différence entre les 2 entreprises. Le prix obtenu est donc en baisse. Le centre de tri de St-Sylvain-Bas-le-Roc devrait fermer d'ici 1 à 2 ans, car il n'est pas assez rentable.

Mme LEGROS demande pourquoi les bennes pour les vêtements ont été retirées.

M. COLLIN précise que le prestataire est l'association Les Petites Mains, qui est libre de déplacer ou d'enlever ses conteneurs pour les mettre là où il y a le plus de flux.

M. Jacky BŒUF cite l'exemple de St-Avit où l'association ne veut plus mettre son conteneur près du point propre à cause des guêpes.

M. LEGER se réjouit que de petites entreprises remportent des lots, et pas seulement de grands groupes de l'environnement qui pourraient tout prendre.

Adopté à l'unanimité.

2. Décision Modificative Budget Principal

Mme Juliette GIOUX détaille le rapport.

M. LEGER explique qu'il ne s'agit donc pas de la DM qu'on attendait intégrant les travaux de la CLECT. Il rappelle que Khalyps consultants nous a lâchés. Le travail devra reprendre début 2019. Il conviendra de prendre une DM en 2019 sur le BP 2018. Il faut sortir de l'ornière, sans dévaliser ni favoriser telle ou telle commune. Nous devons faire ce que dit la CRC, mais ni plus, ni moins. M. LEGER dit attendre une participation des communes vers la comcom qui augmente, mais peut-être les chiffres diront-ils l'inverse.

Mme LEGROS exige que soit demandé à M. Vervisch le remboursement des sommes versées.

M. LEGER confirme que ce sera fait.

Mme LEGROS ajoute que la commune d'Aubusson a envoyé de nouveaux chiffres concernant la CLECT, mais que nous ne les avons pas reçus.

M. VACHON explique qu'en effet, des erreurs grossières avaient été faites dans le rapport de CLECT de 2014, notamment sur les charges financières de l'Enfance-jeunesse. Mais c'est la CLECT qui devra à nouveau en débattre.

M. PRIOURET demande de refaire des efforts d'explications, car peu de gens savent ce que sont les charges transférées.

M. LEGER précise que le gros du travail ce sont les calculs sur l'Enfance-jeunesse, mais qu'il faudra poser aussi la question importante de la voirie.

M. LETELLIER pense que ce travail n'est pas si compliqué.

M. LEGER reconnaît qu'on a eu tendance à s'en faire une montagne, mais que nous ne sommes plus si loin du but. Il est cependant précieux d'avoir un expert neutre pour nous accompagner. Il affirme qu'il a décidé de ne pas être président de la CLECT.

Adopté à l'unanimité.

3. Décision Modificative Budget SPANC

M. Claude BIALOUX donne lecture des chiffres et précise que c'est le nombre de contrôles qui avait été sous-estimé.

Adopté à l'unanimité.

4. Réseau Fibre travaux Jalon 1 du SDAN et recours avance remboursable du CD23

M. LEGER affirme que le développement de notre territoire serait très compliqué en l'absence de haut-débit. Il y a un an déjà que le Conseil Départemental a proposé une avance remboursable pour les com-com en difficulté. Il rappelle que les travaux interrompus en 2016 en raison des problèmes financiers n'ont pu reprendre qu'il y a seulement 2 semaines.

M. LEGER indique que sans DORSAL, il n'y aurait pas eu de haut-débit en dehors des agglomérations, car les opérateurs n'y seraient pas allés. La montée en débit (MED) a déjà solutionné un bon nombre de problèmes d'internet. Après la 1^{ère} plaque, d'autres suivront **Mme LEGROS** demande s'il s'agit bien de l'arrivée de la fibre dans chaque maison.

M. PALLIER confirme qu'en effet, il y a aura plus de 4000 fiches déployées chez les habitants. Le déploiement de la fibre est cependant une opération distincte de la montée en débit.

Adopté à l'unanimité.

5. Autorisation de crédits anticipée

A la demande de M. LEGER, le conseil accepte d'étudier un rapport sur table en complément du rapport envoyé avant la réunion.

Mme GIOUX explique qu'il s'agit de permettre au président d'engager des dépenses d'investissement, par exemple:

au compte 204, pour le PIG, s'il est nécessaire de verser des subventions
au compte 2313, si des travaux rivières sont à engager.

Adopté à l'unanimité.

6. Contrat de cohésion et de dynamisation : financement d'un poste de chef de projet

M. Gilles PALLIER détaille le rapport.

M. LEGER précise que ce contrat participe au financement du poste de Mélanie Le Nuz, chargée de mission économique. Au prochain conseil, nous inviterons le Pays Sud Creusois pour qu'il explique ce qu'il fait. En effet, il faut être vigilants par rapport aux participations que nous versons à différents organismes dont le Pays.

M. PRIOURET demande pourquoi ce choix de regrouper 3 EPCI dans ce contrat, car nous sommes plus proches des Combrailles. Et à quoi sert le Pays?

M. PALLIER répond que c'est la Région qui l'a décidé.

M. LETELLIER ajoute que le Pays permet d'obtenir des fonds LEADER, alors que ce programme se termine au PNR.

Adopté à l'unanimité.

7. Versement d'une avance à l'association Clé de Contacts

Mme Isabelle PISANI ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

8. Subventions aux associations (sport, social)

Mme Valérie BERTIN présente la demande de subvention de la Banque Alimentaire, d'un montant de 500€.

M. LEGER présente les demandes des associations sportives et les propositions d'attributions de subventions, soit:

I-Rondelles: 350€

Entente Athlétique Aubussonnaise: 350€.

Adopté à l'unanimité.

9. Tarifs ALSH : séjours Hiver et stages

M. LETELLIER se demande si ces tarifs pour les séjours ne sont pas trop élevés, et remarque qu'il y a peu d'écarts entre les quotients familiaux.

Mme PISANI précise que les aides de la CAF viennent en déduction de ces tarifs pour les familles.

Concernant les stages, Mme BERTIN rappelle que les stages de l'année dernière ont été facturés au même tarif. Il est proposé désormais d'appliquer ce tarif pour tous les stages, dans la durée.

Adopté à l'unanimité.

10. Information sur le SPANC

M. Claude BIALOUX se félicite que 125 dossiers de réhabilitation aient abouti, ce qui fait de Creuse Grand Sud la 1^{ère} communauté de communes creusoise pour cette opération. Cela représente une enveloppe d'un million d'€ de travaux ayant eu des retombées positives pour une quinzaine d'artisans locaux. 50% des dossiers sont terminés et payés. Il indique cependant que dans le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau, les subventions possibles atteindront seulement 30%. 170 dossiers de plus seront éligibles.

M. LEGER remarque qu'il s'agit d'installations hors zonage collectif qui sont éligibles. Par exemple, un village « dézonné » de l'assainissement collectif obtiendrait des subventions.

11. Déchets : évolutions réglementaires en matière de tri : projet d'entente entre collectivités

M. Philippe COLLIN informe le Conseil que la loi va changer en 2022. Les plastiques fins devront obligatoirement être traités. Or, le centre de St-Sylvain Bas le Roc ne pourra pas le faire car cela nécessiterait de trop lourds investissements. Une réunion a eu lieu pour trouver des solutions, peut-être hors de la région, à Châteauroux ou dans le Puy de Dôme. Il existe un projet de gros centre de traitement à Limoges mais Evolis s'est déjà positionné et prendrait toute la place. Il apparaît nécessaire d'acter que nous allons travailler ensemble, à plusieurs collectivités, pour avoir du poids et profiter de l'ingénierie de chacun.

Adopté à l'unanimité.

12. Médiathèque : gratuité de l'Internet, tarif photocopies

M. LEGER explique qu'il semble opportun de rendre l'Internet gratuit dans les médiathèques, pour s'adapter aux nouveaux usages. Il présente également les nouveaux tarifs des photocopies.

Adopté à l'unanimité.

13. Convention-cadre de prestation de services avec le syndicat mixte du Lac de Vassivière

M. Jean-François RUINAUD indique que le Président du Lac de Vassivière a été satisfait du travail réalisé par la comcom sur Pierrefite. Le dossier qui nous est confié ici est très technique, il porte sur les sanitaires de Broussas.

M. PRIOURET demande si nous allons travailler chez d'autres collectivités pour faire rentrer de l'argent.

M. RUINAUD précise que nous pouvons le faire car nous sommes adhérents du Lac. Bien sûr notre personnel aurait d'autres choses à faire, mais l'ATESAT proposé à nos communes nous a rapporté tout de même 25 000€.

Adopté à l'unanimité.

14. Arrêt du service commun ADS et adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie de la Creuse

M. RUINAUD explique qu'il convient d'acter la fin du service au sein de Creuse Grand Sud.

Mme PERRUCHET demande si le service proposé par le département sera moins cher que celui de la comcom.

M. LETELLIER et **Mme LEGROS** s'interrogent sur l'intérêt d'adhérer.

M. RUINAUD répond que les communes se retourneront vers le Département et non vers nous en cas de problème. Par ailleurs, notre agent ne peut poursuivre le travail seul.

M. Serge DURAND ajoute qu'on n'a pas toujours la compétence technique sur certains points précis.

Mme Mélanie LE NUZ rappelle que la comcom n'a jamais eu la compétence statutaire. Les missions de l'agence départementale sont à définir, ce qui est plus facile à faire quand on est adhérent.

Adopté à l'unanimité.

15. Ouverture des commerces à Aubusson le dimanche

M. PALLIER précise que comme le nombre de dimanches ouverts atteint les 5, il convient obligatoirement de solliciter une délibération de la communauté de communes.

Adopté à l'unanimité.

16. Office de Tourisme intercommunal : approbation et signature de la convention fixant le transfert de l'activité, approbation des statuts de l'association office de tourisme

M. PALLIER informe le Conseil que l'Assemblée Générale constitutive de la nouvelle association a eu lieu le 11 décembre et a adopté les statuts.

Mme LEGROS regrette tout le temps passé à construire puis à défaire l'EPIC, et également que le nom de l'Office soit « Aubusson-Felletin ».

M. LEGER pense que le nom est mieux sans le « d' ».

Adopté à l'unanimité.

17. Office de tourisme intercommunal : approbation et signature de la convention d'objets et de moyens

Adopté à l'unanimité.

18. Office de tourisme intercommunal : approbation et signature de la convention de mise à disposition des locaux

M. LETELLIER s'étonne que les communes concernées ne soient pas signataires.

M. PALLIER explique que c'est normal, car c'est la comcom qui détient toujours la compétence et la délègue à l'association si elle le souhaite.

Adopté à l'unanimité.

19. Versement d'une avance de subvention à l'office de tourisme intercommunal
--

MM. PALLIER et COLLIN ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

20. Reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme intercommunal
--

M. PALLIER explique que la Taxe de Séjour sera toujours perçue par la comcom mais les contacts avec les prestataires seront établis par l'OT. L'intégralité de la Taxe est reversée à l'OT sauf les recettes sur Faux et Gentioux qui vont à l'EPIC de Vassivière.

Adopté à l'unanimité.

21. Désignation d'un membre du collège des élus à l'Office de Tourisme

M. LEGER indique qu'il convient de le remplacer en tant que représentant de la comcom à l'OT, puisqu'il y siège désormais de droit.

M. PRIOURET et **Mme VERNA** sont candidats.

Vote à bulletins secrets :

38 votants.

VERNA : 12

PRIOURET : 26

Questions diverses :

1. Motion sur le problème des fouilles archéologiques à Néoux.

Le texte proposé par M. RUINAUD est adopté à l'unanimité.

2. Avenir du lycée d'Aubusson.

M. Michel DIAS explique que les spécialités théâtre et Arts Plastiques attirent beaucoup d'élèves. Or la réforme du lycée prévoit le maintien du théâtre mais la perte des Arts Plastiques qui deviendraient une

option. Il n'y aurait alors plus aucune spécialité Arts Plastiques en Creuse. Selon la capacité de financement établie en nombre d'heures pour le lycée d'Aubusson, celui-ci n'avait plus les moyens de financer ces 2 spécialités.

M. LEGER rédige le texte de la motion qui est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h20.